

MEMBRES « INSTITUTIONNELS » - STRUCTURES BULLETIN D'ADHESION 2021

Raison sociale :
SIRET:
Nom/Prénom du dirigeant :
Nom/Prénom du Directeur/trice :
Adresse complète :
Téléphone / Fax :
Email:
Site internet :
 □ Souhaite adhérer à l'ANEB en 2021 A joindre : Charte d'engagement « STRUCTURES » signée par le dirigeant de la structure Bordereau de cotisation 2021 complété
 Les noms et coordonnées des 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants non affectés pour siéger à l'Assemblée générale. Ces représentants seront également membres « élus » de l'ANEB, sous réserve de signature de la charte d'engagement individuelle La liste des membres de vos instances décisionnelles : En effet, tous les membres des instances décisionnelles (comité syndical, conseil régional, départemental, communautaire, municipal) peuvent être membres «élus » de l'ANEB, sous réserve de la signature de la charte d'engagement individuelle : leur cotisation est inclue dans la cotisation annuelle de la structure La liste des agents de votre structure (nom, prénom, fonction, mail) afin qu'ils puissent bénéficier d'un accès aux informations diffusées par l'ANEB (site, lettres, invitations).
Contact administratif
1 : Nom, Prénom, fonction :
2 : Mail direct :
3 : Téléphone (Fixe / Portable) :



MEMBRES « INSTITUTIONNELS » - STRUCTURES

CHARTE D'ENGAGEMENT

Je, [Nom-Prénon	m] ,	dirigeant de
[structure]		
affirme que la ge	estion de l'eau est un sujet éminemment politique et un enje	u stratégique
pour nos territoir	ires.	

A ce titre, ma structure s'engage à :

- 1. Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques :
 - Aménagement durable des territoires.
 - Gestion des milieux et préservation de la biodiversité.
 - Qualité et disponibilité de l'eau.
 - Prévention des inondations.
- 2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant :
 - Clarification des compétences et des responsabilités respectives de tous les acteurs, y compris de l'Etat.
 - Réaffirmation de la complémentarité des actions aux échelles administratives et hydrographiques.
 - Optimisation des financements et pérennisation des dispositifs d'appui.
 - Généralisation des démarches de co-construction des politiques de l'eau.
- 3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau :
 - Mutualisation des expertises et des outils.
 - Généralisation des échanges d'expérience.
 - Espaces de discussion entre élus et experts.

En adhérant à l'association nationale des élus des bassins, chaque nouveau membre s'engage à respecter le contenu de la présente charte.

Date et signature :



MEMBRES « INSTITUTIONNELS » REPRESENTANTS

Représentant titulaire 1
NOM/Prénom :
Fonction :
Adresse pour les envois :
Téléphone (portable/direct) :
Email (personnel) :
Représentant titulaire 2
NOM/Prénom :
Fonction :
Adresse pour les envois :
Téléphone (direct) :
Email (personnel) :
Représentant suppléant 1
NOM/Prénom :
Fonction :
Adresse pour les envois :
Téléphone (direct) :
Email (personnel) :
Représentant suppléant 2
NOM/Prénom :
Fonction :
Adresse pour les envois :
Téléphone (direct) :
Email (personnel) :



MEMBRES « ELUS »

CHARTE D'ENGAGEMENT INDIVIDUELLE

Je, [Nom-Prénom]		•••••		, affir	me qu	e la
gestion de l'eau est un sujet éminemment	politique	et un	enjeu	stratégique	pour	nos
territoires et m'engage à :			_			

- 1. Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques :
 - Aménagement durable des territoires.
 - Gestion des milieux et préservation de la biodiversité.
 - Qualité et disponibilité de l'eau.
 - Prévention des inondations.
- 2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant :
 - Clarification des compétences et des responsabilités respectives de tous les acteurs, y compris de l'Etat.
 - Réaffirmation de la complémentarité des actions aux échelles administratives et hydrographiques.
 - Optimisation des financements et pérennisation des dispositifs d'appui.
 - Généralisation des démarches de co-construction des politiques de l'eau.
- 3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau :
 - Mutualisation des expertises et des outils.
 - Généralisation des échanges d'expérience.
 - Espaces de discussion entre élus et experts.

En adhérant à l'association nationale des élus des bassins, chaque nouveau membre s'engage à respecter le contenu de la présente charte.

Date et signature :